

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/059

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**FOURNITURE DE CONSOMMABLES JETABLES
POUR LA RESTAURATION ET LES RECEPTIONS
SOCOLDIS
ACTE MODIFICATIF N°2**

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu l'inscription à l'Article **60632** du Budget,

Vu les décisions municipales n°**2021/127** et n°**2022/061** en date du **29 septembre 2021** et **25 avril 2022** relatives à la fourniture de consommables jetables pour la restauration et les réceptions,

Considérant la continuité du caractère exceptionnel et imprévisible de la hausse des prix liée à plusieurs facteurs,

DECIDE :

Article 1^{er}: De signer l'acte modificatif n°**2** pour la fourniture de consommables jetables pour la restauration et la réception afin de prendre en considération l'évolution des coûts du papier, du textile, du plastique, du carton, du transport et de l'énergie. L'acte modificatif prend effet à compter de sa notification et ce, jusqu'à reconsidération contractuelle commune au 30 septembre 2023.

Article 2 : Le bordereau des prix actualisé remplace le précédent. Le montant maximum du marché reste inchangé.

Article 3 : La dépense sera imputée à l'Article **60632** du Budget.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 17 mai 2023
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT